

Canal Seine-Nord Europe : l'état confirme son engagement financier

C'est à l'occasion de la visite du Président de la République dans la Somme à Nesle, le 22 novembre que la Convention de financement définitive du Canal Seine-Nord Europe a été signée entre l'Etat, les collectivités et la Commission Européenne.

La construction du CSNE, déclaré d'utilité publique le 11 septembre 2008 est désormais engagée dans un processus «irréversible» selon Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. La convention de financement sécurise l'engagement financier de l'Etat à hauteur d'1,1 milliard d'euros. Le Conseil régional des Hauts-de-France, les départements d'Ile de France, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme se sont engagés à financer la même somme. A ces contributions, s'ajouteront les financements apportés par l'Union Européenne au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Ils sont évalués à 2 milliards d'euros correspondant à 50% du montant des études et 40% du montant des travaux. Un emprunt d'équilibre de l'ordre de 700 millions d'euros, reposant sur le produit d'une taxe nationale à assiette locale, finalise le financement du projet et est éternisé dans la convention.



Elisabeth Borne, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire signe la convention de financement du canal.

Coopération renforcée entre la SCSNE et la profession agricole

Dès 2005, VNF et la profession agricole ont convenu dans plu-

sieurs protocoles des modalités d'actions, de travaux, d'indemnités ou de financements nécessaires pour la construction du Canal Seine-Nord Europe. La signature d'une convention-cadre de partenariat avec la profession

agricole est programmée fin 2019 - début 2020. Elle a pour objectif de :

- réaffirmer les grands principes de la coopération avec VNF contenus dans les différents protocoles et la reprise des droits, obligations et engagements de VNF figurant dans les différents protocoles par la SCSNE,
- revisiter certaines modalités d'application des protocoles telles que la mise en œuvre du fonds de maintien du potentiel économique agricole du territoire impacté par le projet,
- élargir le partenariat existant en inscrivant la profession agricole dans la démarche «grand chantier» initiée par le Préfet des Hauts-de-France.

* SCSNE : Société du Canal Seine-Nord-Europe.

Contact : Yannick DECOSTER
03 22 33 69 04



Crédits photos : © SCNSE et © Ministère de l'Action et des Comptes Publics.